

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ANIMATIONS COMMERCIALES
PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE (art. L. 2122-1-4 du CGPPP)

La Ville de Besançon a été sollicitée pour l'organisation de plusieurs manifestations à caractère commercial ou artisanal sur son domaine public pour les années 2019 et 2020.

Il s'agit des manifestations suivantes :

Les jeudis bios de la gare du 1^{er} mai au 10 novembre 2019 et 1^{er} avril au 30 novembre 2020

Lieu : parvis inférieur gare de Besançon-Viotte

Nombre d'emplacements : 10

BRADERIE d'été des 5-6 juillet 2019 et 3-4 juillet 2020

Lieu : centre-ville de Besançon

Nombre d'emplacements : 300

INSTANTS GOURMANDS du 29 août au 1^{er} septembre 2019 et 27 au 30 août 2020 :

Lieu : Place Granvelle à Besançon

Nombre d'emplacements : 45

BRADERIE d'automne des 11-12 octobre 2019 et 9-10 octobre 2020 :

Lieu : centre-ville de Besançon

Nombre d'emplacements : 300

MARCHE SOLIDAIRE DE NOEL du 4 au 15 décembre 2019 et 3 au 13 décembre 2020 :

Lieu : Square Saint-Amour à Besançon

Nombre d'emplacements : 40

MARCHE DES CREATEURS du 14 au 24 décembre 2019 et 12 au 24 décembre 2020 :

Lieu : Square Bouchot à Besançon

Nombre d'emplacements : 12

MARCHE DE NOEL du 25 novembre au 31 décembre 2019, et 22 novembre au 31 décembre 2020 :

Lieu : Place Granvelle à Besançon

Nombre d'emplacements : 50

Lieu : Place Pasteur à Besançon

Nombre d'emplacements : 2

Lieu : Place de la Révolution à Besançon

Nombre d'emplacements : 10

Lieu : Place du huit Septembre à Besançon

Nombre d'emplacements : 4

L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2018 (pour 2019).

Vous pouvez transmettre toute manifestation d'intérêt concurrente :

- avant le 15 /02/ 2019 à 8h30 ;
- à CAGB – DEES- Service Commerce, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex 03 81 61 52 09, ou par mail patrick.bouzat@grandbesancon.fr

La demande sera nécessairement accompagnée d'une présentation détaillée du projet : organisation, budget (recettes, dépenses), moyens humains dédiés, installations...

Les demandes seront appréciées selon :

- l'attractivité de la manifestation / l'animation ;
- l'expérience dans le même type de manifestation / animation ou formation ;
- les modalités d'organisation.